



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MAI 2022

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'ILLE-ET-VILAINE

Recueil des actes administratifs n° 47

MAI 2022

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé
CS 13600
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX

Téléphone : 02 99 23 31 00
Télécopie : 02 99 23 38 00
Site internet : www.cdg35.fr
E-mail : contact@cdg35.fr

Direction Générale

**Recueil des actes administratifs
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
d'Ille-et-Vilaine**

Responsable de la publication : Jean-Paul HUBY
Directeur Général des Services du CDG 35

Conception - Rédaction : Direction Générale des Services du CDG 35

Imprimeur : CDG 35

1 euro par numéro

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé
CS 13600

35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX

SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS

Jeudi 19 mai 2022

N° 22-30	Bilan d'activités 2021	Page 9
N° 22-31	Marché public de fournitures d'outils psychométriques.....	Page 9
N° 22-32	Conditions particulières d'utilisation des activités remplacement - renfort et portage de contrat	Page 9
N° 22-33	Ajout d'un motif de facturation des offres sur le site « Emploi-territorial.fr ».....	Page 10
N° 22-34	Période de préparation au reclassement : convention d'accompagnement du CDG pour les agents de la région.....	Page 10
N° 22-35	Attribution de la prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction.....	Page 10
N° 22-36	Pérennisation et généralisation de la médiation préalable obligatoire (MPO) à compter du 1er avril 2022.....	Page 11
N° 22-37	Mission « Traitement des salaires et indemnités » : tarifs complémentaires.....	Page 11
N° 22-38	Comité social territorial : Fixation du nombre de représentants	Page 11
N° 22-39	Renouvellement de la convention de la chaire « Territoires et mutations de l'action publique » de Sciences Po	Page 12
N° 22-40	Elections professionnelles 2022 : autorisation à ester en justice	Page 12
N° 22-41	Compte épargne-temps : prise en charge	Page 12
N° 22-42	Compte de formation professionnelle : demande de prise en charge ...	Page 13
N° 22-43	Modalités de remboursement des badges, patches et clefs magnétiques.....	Page 13
N° 22-44	Bâtiment du VDC3 : Cession de 8 places de parking	Page 13
N° 22-45	Concours de bibliothécaire 2020 : bilan financier et détermination du coût du candidat admis	Page 13
N° 22-46	Concours de technicien territorial 2020 : bilan financier et détermination du coût du candidat.....	Page 14
N° 22-47	Concours de gardien brigadier de police municipale 2020 : bilan financier et détermination du coût du candidat admis.....	Page 14
N° 22-48	Concours d'agent territorial spécialisé de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles session 2021 externe et 3 ^{ème} concours	Page 14

ARRÊTÉS

Service Concours – Examens

N° 2022-423	Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de cadre supérieur de santé session 2022 Catégorie A : Femme/Homme	Page 15
N° 2022-424	Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de cadre supérieur de santé session 2022 Catégorie A : Femme/Homme	Page 16
N° 2022-434	Portant liste nominative des examinateurs des épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 2022 dans les options suivantes : « Peintre, poseur de revêtements muraux », « Employé polyvalent des espaces verts et naturels », « Conduite de véhicules poids lourds » et « Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers) ». Catégorie C : Femme/Homme.....	Page 17
N° 2022-461	Portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2022 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine.....	Page 18
N° 2022-462	Portant liste nominative des membres du jury des concours externe, interne et 3 ^{ème} concours de technicien territorial session 2022 Catégorie B : Femme/Homme	Page 18
N° 2022-463	Portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et 3 ^{ème} concours de technicien territorial session 2022 Catégorie B : Femme/Homme	Page 19
N° 2022-464	Portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites des concours externe, interne et 3 ^{ème} concours de technicien territorial session 2022 Catégorie B : Femme/Homme	Page 20
N° 2022-468	Portant nomination d'un accompagnateur nécessaire à l'organisation de l'épreuve d'admissibilité des concours interne et 3 ^{ème} concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe session 2022. Spécialité : « <i>Musique</i> » - Discipline : « <i>Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)</i> » Catégorie B : Femme/Homme	Page 21
N° 2022-470	Portant liste nominative des candidats admis à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de cadre supérieur de santé session 2022 Catégorie A : Femme/Homme	Page 21
N° 2022-476	Portant liste nominative des candidats admissibles aux concours interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe session 2022 spécialité : « <i>Musique</i> » Discipline : « <i>Musiques actuelles amplifiées (tous instruments)</i> » Catégorie B : Femme / Homme	Page 22
N° 2022-490	Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial	Page 22
N° 2022-491	Portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale (anciennement auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe).....	Page 23

N° 2022-492	Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'attaché territorial	Page 24
N° 2022-515	Portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2022 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine.....	Page 24
N° 2022-516	Portant liste nominative des membres du jury des concours de gardien-brigadier de police municipale session 2022 Catégorie C : Femme/Homme	Page 25
N° 2022-517	Portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours de gardien-brigadier de police municipale session 2022 Catégorie C : Femme/Homme	Page 26
N° 2022-518	Portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours de gardien-brigadier de police municipale session 2022 Catégorie C : Femme/Homme	Page 26
N° 2022-520	Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe session 2022 dans les spécialités : musée, bibliothèque, archives et documentation. Catégorie B : Femme/Homme.....	Page 27
N° 2022-521	Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe session 2022 dans les spécialités : bibliothèque, archives, musée, documentation. Catégorie B : Femme/Homme	Page 27
N° 2022-522	Portant modification de l'arrêté d'ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : musée, bibliothèque, archives et documentation. Catégorie B : Femme/Homme	Page 28
N° 2022-523	Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Catégorie B : Femme/Homme.....	Page 28
N° 2022-524	Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : bibliothèques, archives, musée, documentation. Catégorie B : Femme/Homme	Page 29
N° 2022-525	Portant modification de l'arrêté d'ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : <i>Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation</i> Catégorie B : Femme/Homme	Page 29

N° 2022-526	Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : <i>Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation</i> . Catégorie B : Femme/Homme	Page 30
N° 2022-527	Portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : <i>Bibliothèque, Archives, Musée, Documentation</i> . Catégorie B : Femme/Homme	Page 30
N° 2022-528	Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine session 2022 Catégorie A : Femme/Homme	Page 31
N° 2022-551	Portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2022 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine.....	Page 31
N° 2022-552	Portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022 Catégorie A : Femme/Homme. Spécialités : Archives et Inventaire.....	Page 32
N° 2022-553	Portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022 Catégorie A : Femme/Homme spécialités : archives et inventaire	Page 33
N° 2022-554	Portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022 Catégorie A : Femme/Homme - spécialités : archives et inventaire	Page 34
N° 2022-555	Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine session 2022 Catégorie A : Femme/Homme	Page 35
N° 2022-556	Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe session 2022 Catégorie B : Femme/Homme.....	Page 35
N° 2022-557	Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe session 2022 Catégorie B : Femme/Homme.....	Page 36
N° 2022-558	Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe session 2022 Catégorie B : Femme/Homme.....	Page 37

N° 2022-560	Portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2022 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine.....	Page 37
N° 2022-561	Portant modification de l'arrêté n°2022-257 du 10 mai 2022 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe session 2022 Catégorie B : Femme/Homme	Page 38
N° 2022-562	Portant désignation d'une personne qualifiée (expert) pour participer à la conception des sujets élaborés par la cellule pédagogique nationale du concours d'attaché territorial session 2022 Catégorie A : Femme/Homme	Page 38
N° 2022-570	Portant liste nominative des examinateurs des épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 2022 dans les options suivantes : « <i>Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier, plombier canalisateur)</i> », « <i>Magasinier</i> », « <i>Entretien des piscines</i> », « <i>Ouvrier d'entretien des équipements sportifs</i> », « <i>Agent polyvalent du spectacle</i> », « <i>Menuisier</i> », « <i>Conduite d'engins de travaux publics</i> », « <i>Soins apportés aux animaux</i> ». Catégorie C : Femme/Homme.....	Page 39
N° 2022-578	Portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Spécialité : musique – Discipline : Alto	Page 40
N° 2022-579	Portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Spécialité : musique – Discipline : Jazz	Page 40
N° 2022-580	Portant levée de réserve des candidats admis à concourir sous réserve aux concours externe, interne et 3 ^{ème} concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine Session 2022 Catégorie A : Femme/Homme Spécialités : Archives et Inventaire	Page 41
N° 2022-583	Portant levée de réserve des candidats admis à concourir sous réserve à l'examen d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : musée, bibliothèque, archives et documentation Catégorie B : Femme/Homme.....	Page 42
N° 2022-584	Portant levée de réserve des candidats admis à concourir sous réserve à l'examen d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : musée, bibliothèque, archives et documentation Catégorie B : Femme/Homme.....	Page 42
N° 2022-585	Portant levée de réserve des candidats admis à concourir sous réserve à l'examen d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe session 2022 dans les spécialités : musée, bibliothèque, archives et documentation Catégorie B : Femme/Homme.....	Page 43

Service Mobilité - Emploi - Compétences

Prestation « Emploi »

Vacances d'emploi

03520220415976	Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 08/04/22 au 15/04/22	Page 44
AN03520220415977	Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 08/04/22 au 15/04/22	Page 44
003520220503234	Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 15/04/22 au 03/05/22	Page 44
AN03520220503235	Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 15/04/22 au 03/05/22	Page 45
03520220513383	Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 03/05/22 au 13/05/22	Page 45
AN03520220513386	Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 03/05/22 au 13/05/22.....	Page 45
03520220523533	Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 13/05/22 au 23/05/22	Page 45
AN03520220523534	Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 13/05/22 au 23/05/22.....	Page 46

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 19 MAI 2022

N° 22-30 du 19/05/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 23/05/22

Bilan d'activités 2021

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

ADOPTENT :

- Le Bilan d'activités 2021 du CDG 35.

N° 22-31 du 19/05/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 23/05/22

Marché public de fournitures d'outils psychométriques

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

AUTORISENT :

- Madame la Présidente à signer cette convention et tous documents qui s'y rattacheraient.

N° 22-32 du 19/05/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 23/05/22

Conditions particulières d'utilisation des activités remplacement - renfort et portage de contrat

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

ADOPTENT :

- La nouvelle version des conditions particulières d'utilisation des missions temporaires, en remplacement-renfort et en portage de contrat.

Ajout d'un motif de facturation des offres sur le site « Emploi-territorial.fr »

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

ADOPTENT :

- Le principe de facturer la publication des offres aux établissements ne relevant pas de la Fonction Publique Territoriale.

Période de préparation au reclassement : convention d'accompagnement du CDG pour les agents de la région

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

ADOPTENT :

- La convention d'accompagnement par le CDG de la période de préparation au reclassement des agents de la Région Bretagne et autorisent Madame la Présidente à signer tout document inhérent à cette mission.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Attribution de la prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

DÉCIDENT :

- D'instituer à compter du 1^{er} septembre 2022 une prime de responsabilité destinée à compenser les responsabilités inhérentes aux fonctions de Directeur Général des Services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine :
 - Le taux mensuel maximum de l'indemnité de responsabilité est fixé à 15% du traitement soumis à retenue pour pension.
 - En cas d'intérim de direction (hors intérim lié à la prise de congés annuels), le Directeur chargé de l'intérim pourra se voir attribuer le bénéfice de cette prime dans les mêmes conditions sur décision de l'autorité territoriale.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pérennisation et généralisation de la médiation préalable obligatoire (MPO) à compter du 1^{er} avril 2022

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

ADOPTENT :

- La convention d'adhésion de la collectivité ou de l'établissement avec le CDG 35 ou un autre CDG délégataire à la procédure de médiation préalable obligatoire à compter du 1^{er} avril 2022, et sous condition d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux
- Et AUTORISENT la Présidente du centre de Gestion à signer cette convention qui sera transmise par le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine ou le Centre de Gestion délégataire pour information au Tribunal Administratif de Rennes et à la Cour Administrative de Nantes ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Mission « Traitement des salaires et indemnités » : tarifs complémentaires

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

ADOPTENT

- Un tarif « d'adhésion en cours d'année » à la mission « Traitement des salaires et indemnités » intégrant une refacturation de la reprise d'historique soit manuellement, soit informatiquement.
- Une durée minimale d'engagement de 12 mois consécutifs avec un préavis de 3 mois, à défaut de respect de l'application d'un « ticket de sortie ».

Comité social territorial : Fixation du nombre de représentants

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

1. FIXENT le nombre de représentants titulaires du personnel à 12 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
2. DECIDENT du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements affiliés au CDG (dont le CDG) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, employant moins de 50 agents.
3. DECIDENT d'instituer le recueil d'avis des membres du collège des représentants des collectivités et établissements, comme règle permanente.

Renouvellement de la convention de la chaire « Territoires et mutations de l'action publique » de Sciences Po

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- La reconduction de la convention CHAIRE « Territoires et mutations de l'action publique » sur la période 2022-2024

Elections professionnelles 2022 : autorisation à ester en justice

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

AUTORISENT

- La Présidente à ester en justice en application de la mise en œuvre de la procédure d'urgence susvisée. Toutefois, le droit positif permet au conseil d'administration de régulariser à tout moment une action en justice de l'autorité territoriale.
- La Présidente à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Compte épargne-temps : prise en charge

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

AUTORISENT

- La Présidente à signer la convention financière de transfert d'un compte épargne temps avec la Région Bretagne pour un montant de 2 925 €.

Elle les invite également à prévoir les crédits nécessaires au règlement de ces opérations.

Compte de formation professionnelle : demande de prise en charge

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

- **EMETTENT** un avis favorable à la demande de prise en charge d'un congé de formation professionnelle émanant de l'EHPAD « Résidence de la Baie » de Saint-Méloir-des-Ondes,
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

Modalités de remboursement des badges, patches et clefs magnétiques

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

- **ABROGENT** la délibération n°13-43 du 27 juin 2013
- **METTENT A JOUR** la liste des moyens mis à disposition des agents du fait de la mise en service du bâtiment E du VDC3 dit « Greenz »
- **APPROUVENT** les nouvelles conditions de remboursements par les agents (motifs et montants).

Bâtiment du VDC3 : Cession de 8 places de parking

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

APPROUVENT

- **L'opportunité d'acquisition de huit places de parking sur le site du VDC3 et de donner mandat à la Présidente pour signer**

Concours de bibliothécaire 2020 : bilan financier et détermination du coût du candidat admis

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- **Le bilan financier définitif du concours de bibliothécaire session 2020 d'un montant de 75 275,56 € et le coût du candidat admis d'un montant de 3 763,78 €.**

Concours de technicien territorial 2020 : bilan financier et détermination du coût du candidat

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

ADOPTENT

- Le bilan financier définitif du concours de technicien territorial session 2020 d'un montant de 103 779,94 € et le coût du candidat admis d'un montant de 1 461,69 €.

Concours de gardien brigadier de police municipale 2020 : bilan financier et détermination du coût du candidat admis

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- Le bilan financier définitif du concours de gardien brigadier de police municipale session 2020 d'un montant de 65 590,61 € et le coût du candidat admis d'un montant de 3 279,48 €.

Concours d'agent territorial spécialisé de 2^{ème} classe des écoles maternelles session 2021 externe et 3^{ème} concours : bilan financier et détermination du coût du candidat admis

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

ADOPTENT

- Le bilan financier définitif du concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles 2021 d'un montant de 74 898,25 € et le coût du candidat admis d'un montant de 1 248,30 €.

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION

SERVICE CONCOURS - EXAMENS

N° 2022-423 du 01/04/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 01/04/22

Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de cadre supérieur de santé session 2022 Catégorie A : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de cadre supérieur de santé session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics de l'interrégion Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire), est la suivante :

Elus locaux :

- Monsieur Serge BOUDET, Adjoint au Maire, Ville de Fougères (35)
- Madame Chantal BOULOUX, Adjointe au Maire, Ville de Dinan (22), *Représentante du CNFPT*

Fonctionnaires territoriaux :

- Madame Christelle LANNIC, Cadre supérieure de santé, Conseil Départemental du Morbihan (56), *Présidente du jury*
- Monsieur Jean-François GASPAIS, Attaché territorial, Ville de Saint-Méen-le-Grand (35), *Représentant de la CAP catégorie A*

Personnalités qualifiées :

- Madame Anne NIGEON, Cadre supérieure de santé, CCAS Ville de Paris (75), remplaçante de la Présidente
- Monsieur Éric DESEVEDAVY, Cadre supérieur de santé, Institut de Formation des Cadres Supérieurs de Santé du CHU de Rennes (35)

Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de cadre supérieur de santé session 2022 Catégorie A : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de cadre supérieur de santé – session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêtée à **33 candidats**.

Cette liste nominative par ordre alphabétique des candidats admis à concourir, figure ci-dessous :

NOM	Prénom	NOM de naissance	Date de naissance
BAZOMBANZA	Marie-Cécile	SOSNA	27/05/XXXX
BEZIEL	Tiphaine		26/02/XXXX
BIRZON	Sandrine		22/10/XXXX
BROCHER	Caroline		29/05/XXXX
BUENDIA	Nathalie		03/08/XXXX
CAVAILLAC	Patricia		14/03/XXXX
CHATON	Murielle		03/05/XXXX
CHERON	Nelly		17/03/XXXX
DELATTRE	Letticia	WALLE	03/01/XXXX
DURINGER	Christine		06/01/XXXX
DUSAUTIEZ	Cécile	BEUZIT	20/10/XXXX
FAUQUENOIS	Magali		11/06/XXXX
FOURMANOIR	Emmanuelle	MICHALAK	23/01/XXXX
GENTILHOMME	Isabelle		27/06/XXXX
GUILHEM	Stéphanie	ADAM	23/03/XXXX
HODY	Fanny		02/09/XXXX
LARDEUX	Samuel		14/03/XXXX
LE DIOURIS	Rémi		15/06/XXXX
LE PLENIER	Nolwenn		24/01/XXXX
LIEVRE KASAK	Cécile	LIEVRE	29/04/XXXX
MISSIO	Florence	AGOSTO	04/04/XXXX
MOISAN	Anne		28/08/XXXX
MOREAU	Céline	LEGRAS	03/04/XXXX
NORMANT	Isabelle		14/09/XXXX
PARIS	Christiane	SUPPLIGEAU	26/06/XXXX
PEGNE	Jean-Claude		10/04/XXXX
PICCIN	Jean-Nicolas		09/11/XXXX
POINGT	Isabelle		24/02/XXXX
RADIGUE	Annie	RAMMELAERE	27/05/XXXX
ROUXEL	Karine	TUCZAPSKI	17/06/XXXX
SUEUR	Axelle		03/03/XXXX
THURIES	Corinne	BURBAN	22/03/XXXX
VAUQUELIN	Gaëlle		25/03/XXXX

Portant liste nominative des examinateurs des épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 2022 dans les options suivantes : « Peintre, poseur de revêtements muraux », « Employé polyvalent des espaces verts et naturels », « Conduite de véhicules poids lourds » et « Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers) » Catégorie C : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des examinateurs désignés pour participer à la notation, sous l'autorité du jury, des épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 2022 est la suivante :

Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », option « Peintre, poseur de revêtements muraux » :

- MENARD Hubert
- PEYE Ophélie

Spécialité « Espaces naturels, espaces verts », option « Employé polyvalent des espaces verts et naturels » :

- AURY Alexandre
- CAHEN Sophie
- LEONARD Bertrand
- NOURRY Samuel

Spécialité « Conduite de véhicules », option « Conduite de véhicules poids lourds » :

- BOURREE Hubert
- FOUERE Daniel

Spécialité « Conduite de véhicules », option « Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers) » :

- BELLEBON Nicolas
- DORE Vincent

Article 2 : En cas de désistement, des examinateurs supplémentaires pourront en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la notation des épreuves pratiques de cet examen.

Portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2022 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Comme prévu par l'article 2 de l'arrêté n°2022-24 du 14 janvier 2022 susvisé, la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens relevant de la compétence du Centre de Gestion et des collectivités adhérentes d'Ille et Vilaine, au titre de l'année 2022, est complétée par les personnes dont le nom figure ci-après :

NOM Prénom	Grade / Fonction / Mandat	Collectivité
GIUDICE Lucille	Attaché territorial, Responsable artistique et culturelle	Ville de Vitré (35)
GOUGEON Frédéric	Ingénieur principal, Directeur du pôle Aménagement et cadre de vie	Noyal sur Vilaine (35)
MORELLEC Rose	Adjointe au Maire, Chargée de l'aménagement urbain, des mobilités et des transitions	Lanester (56)
SUZINEAU Morgan	Ingénieur territorial, responsable du service prévention et gestion des déchets	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (56)
VANMAERCKE Jacques	Adjoint au Maire, délégué à la gestion des espaces naturels, des espaces et bâtiments publics et au suivi des travaux	Acigné
VESVARD Vincent	Ingénieur principal, Chef du service Ingénierie applicative – Adjoint au Directeur des Systèmes Numériques	Conseil départemental d'Ille- et-Vilaine (35)

Portant liste nominative des membres du jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours de technicien territorial session 2022 catégorie B : Femme / Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury des concours de technicien territorial 2022, organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, est la suivante :

Elus locaux :

- Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré sur Changeon et Vice-Président de Liffré Cormier Communauté (35),

Remplaçants de la Présidente du jury,

- MORELLEC Rose, Adjointe au Maire de Lanester (56),
- VANMAERCKE Jacques, Adjoint au Maire d'Acigné (35),

Fonctionnaires territoriaux :

- Madame Sophie CAHEN, Ingénieur territorial, Conseil Régional de Bretagne (35), Présidente de jury,
- Madame Sylvie HALLIER, Rédacteur territorial, Représentant de la Commission administrative paritaire de catégorie B, Le Rheu (35),
- Monsieur Morgan SUZINEAU, Ingénieur territorial, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (56), Représentant du CNFPT,

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Frédéric GOUGEON, Directeur du pôle aménagement et cadre de vie, Noyal sur Vilaine (35),
- Madame Lucille GIUDICE, Responsable artistique et culturelle, Vitré (35),
- Monsieur Vincent VESVARD, Chef du service Ingénierie applicative - Adjoint au Directeur des Systèmes Numériques, Conseil départemental d'Ille et Vilaine (35).

Article 2 : En sus des membres du jury mentionnés ci-dessus, des examinateurs spéciaux pourront être désignés ou nommés pour participer, sous l'autorité des membres du jury, à la notation des épreuves d'admissibilité et d'admission de ces concours.

N° 2022-463 du 12/04/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12/04/22

Portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et 3^{ème} concours de technicien territorial session 2022 Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Le nombre de candidats admis à concourir aux concours de technicien territorial 2022, organisés par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêté à **591** (cinq cent quatre-vingt-onze), selon la répartition suivante :

Concours externe	210
Concours interne	348
Troisième concours	33
TOTAL	591

Parmi les 210 candidats admis à concourir au concours EXTERNE, les 15 (quinze) personnes dont les noms figurent ci-dessous sont admises à concourir sous réserve de la production de la pièce justificative demandée par le service instructeur (diplôme ou équivalence de diplôme), au plus tard à la date d'établissement de la liste d'admission (disposition COVID) :

- | | |
|--------------------|----------------------|
| - BARBEAU Nicolas | - GUENEE Anne-Claire |
| - BELLOT Guillaume | - ISTIN Ewen |
| - BOULAIN Servan | - MASCI Théo |
| - DOLEU Mathis | - PITAUX Noé |
| - DUPONT Anaïs | - SEMILLY Oswaldo |

- EDY Marie-Rose
- ETIENNE Gwendoline
- GELEBART Clara

- THEZE Alexis
- VALENTA Jordi

Parmi les 348 candidats admis à concourir au concours INTERNE, Monsieur FILECCIA Julien est admis à concourir sous réserve de la production de la pièce justificative demandée par le service instructeur, au plus tard le 14 avril 2022, avant le début de la 1^{ère} épreuve.

N° 2022-464 du 12/04/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12/04/22

Portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites des concours externe, interne et 3^{ème} concours de technicien territorial session 2022 Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, en sus et sous l'autorité du jury, des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et 3^{ème} concours de la session 2022 de technicien territorial, est la suivante :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - ANDRE Sylvain | - GOUGEON Frédéric |
| - BAUMGARTNER Olivier | - GOURDAIS Jérôme |
| - BRUCHIER Bernard | - GUILLOUET Anne |
| - CAHEN Sophie | - LE FALHER Franch |
| - CHOTARD Sébastien | - LE RIGOLEUR Éric |
| - CHRISMENT Gaëlle | - MOISAN Anne |
| - DACQUAY Laetitia | - PIQUET Fabien |
| - DELAHAYE Christophe | - QUEINNEC Mathilde |
| - DEMARAIS Séverine | - ROBIDOU Christophe |
| - ELAIN Jean Marc | - VESVARD Vincent |
| - FOUERE Daniel | - GIUDICE Lucille |

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction des épreuves écrites d'admissibilité de ces concours.

Portant nomination d'un accompagnateur nécessaire à l'organisation de l'épreuve d'admissibilité des concours interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe session 2022 spécialité : « Musique » - Discipline : « Musiques actuelles amplifiées (tous instruments) »
Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Accompagnateur

Monsieur MILLEMANN David est nommé accompagnateur pour participer à l'organisation de l'épreuve d'admissibilité des concours interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe session 2022, dans la spécialité « musique », discipline « Musiques Actuelles Amplifiées (tous instruments) ».

Portant liste nominative des candidats admis à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de cadre supérieur de santé session 2022 Catégorie A : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats déclarés admis à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade de cadre supérieur de santé – session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, est ainsi arrêtée à 21 candidats admis.
 La liste nominative des candidats admis est la suivante :

NOM	Prénom	Date de naissance
BROCHER	Caroline	29/05/XXXX
BUENDIA	Nathalie	03/08/XXXX
CHATON	Murielle	03/05/XXXX
CHERON	Nelly	17/03/XXXX
DELATTRE	Leticia	03/01/XXXX
DURINGER	Christine	06/01/XXXX
DUSAUTIEZ	Cécile	20/10/XXXX
FOURMANOIR	Emmanuelle	23/01/XXXX
GENTILHOMME	Isabelle	27/06/XXXX
GUILHEM	Stéphanie	23/03/XXXX
HODY	Fanny	02/09/XXXX
LARDEUX	Samuel	14/03/XXXX
LE DIOURIS	Rémi	15/06/XXXX
LE PLENIER	Nolwenn	24/01/XXXX
MISSIO	Florence	04/04/XXXX
MOISAN	Anne	28/08/XXXX
MOREAU	Céline	03/04/XXXX
PARIS	Christiane	26/06/XXXX
PEGNE	Jean-Claude	10/04/XXXX

POINGT	Isabelle	24/02/XXXX
VAUQUELIN	Gaëlle	25/03/XXXX

Nombre de candidats admis : 21 candidats

N° 2022-476 du 25/04/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 25/04/22

Portant liste nominative des candidats admissibles aux concours interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe session 2022 spécialité : « Musique » - Discipline : « Musiques actuelles amplifiées (tous instruments) » Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Le nombre de candidats déclarés admissibles aux concours interne et troisième concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité : musique, discipline : musiques actuelles amplifiées (tous instruments) - session 2022, organisés par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national, est arrêté à **26** (vingt-six) candidats, selon la répartition suivante :

Concours interne	Troisième concours
23	3

N° 2022-490 du 28/04/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 28/04/22

Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, mise à jour au 1^{er} mai 2022, mentionne les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 8 noms.

Article 2 : Les collectivités territoriales souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude au service concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine. Seule cette attestation, d'une durée de validité de 1 mois, assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination. En effet, cette liste d'aptitude comprend les lauréats de plusieurs sessions avec des dates de validité différente.

Portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale (anciennement auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe)

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Conformément aux dispositions des ordonnances n°2020-351 du 27 mars 2020 et n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiées relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, il convient de procéder, au maintien de l'inscription des lauréats de la session 2018. Le décompte de la période de quatre ans d'inscription sur liste d'aptitude prévu à l'article L.325-39 du CGFP est suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus, soit 134 jours, et pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021, soit 304 jours.

Article 2 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture territoriaux de classe normale, mise à jour au 1^{er} mai 2022, mentionne les lauréats des concours remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 8 noms.

Article 3 : Les collectivités territoriales souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude au service concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine. Seule cette attestation, d'une durée de validité de 1 mois, assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination. En effet, cette liste d'aptitude comprend les lauréats de plusieurs sessions avec des dates de validité différente.

Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'attaché territorial

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial, mise à jour au 1^{er} mai 2022, mentionne les lauréats des concours remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **194** noms.

Article 2 : Les collectivités territoriales souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude au service organisateur soit le Service Interrégional des Concours. Seule cette attestation, d'une durée de validité de 1 mois, assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination. En effet, cette liste d'aptitude comprend les lauréats de plusieurs sessions avec des dates de validité différente.

Portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2022 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Comme prévu par l'article 2 de l'arrêté n°2022-24 du 14 janvier 2022 susvisé, la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens relevant de la compétence du Centre de Gestion et des collectivités adhérentes d'Ille et Vilaine, au titre de l'année 2022, est complétée par les personnes dont le nom figure ci-après :

NOM Prénom	Grade/Fonction/Mandat	Collectivité
CEZE Isabelle		Adjointe au maire - JANZE (35)
MOREE Denys		Conseiller municipal - SENE (56)
PELLIZZERI Stefan	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe / adjoint gestion opérationnelle de la police municipale de St Brieuc (22)	
POIRIER Patrice	Directeur police municipale / directeur de la police municipale de Saint-Malo (35)	

Portant liste nominative des membres du jury des concours de gardien-brigadier de police municipale session 2022 Catégorie C : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury de la session 2022 des concours de gardien-brigadier de police municipale organisés par le centre de gestion d'Ille-et-Vilaine est la suivante :

Élus locaux :

- Madame CEZE Isabelle, adjointe au maire, Janzé (35) ;
- Madame JARRY Marie, conseillère municipale, Bressuire et Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (79) ;
- Monsieur MOREE Denys, conseiller municipal - Séné (56) ;
- Madame ROUX Catherine, adjointe au maire - Acigné et conseillère communautaire de Rennes Métropole (35) ;

Fonctionnaires territoriaux :

- Monsieur MARTIN Yvonnick, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Redon (35), représentant de la commission administrative paritaire de catégorie C,
- Monsieur PAPION Alexandre, attaché territorial, directeur de police municipale et domaine public, Ville de Rennes (35), Président du jury ;
- Monsieur PELLIZZERI Stéfan, chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe, Saint-Brieuc (22) ;
- Monsieur POIRIER Patrice, directeur de police municipale, Saint-Malo (35), remplaçant du président du jury ;

Personnalités qualifiées :

- Madame BENSOUSSAN Louise Hélène, magistrate honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles près le tribunal judiciaire de Quimper (29),
- Monsieur GUILLOIS Martial, magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles près la Cour d'appel de Rennes (35)
- Madame LEMALE Céline, docteur en psychologie - Expert près la Cour d'Appel de Rennes (35),
- Madame TILLOLOY Manon, psychologue - Protection judiciaire de la jeunesse - Rennes (35).

Article 2 : En sus des membres du jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés pour participer, sous l'autorité des membres du jury, à la correction des épreuves écrites et à la notation des épreuves physiques et orales d'admission.

Portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours de gardien-brigadier de police municipale session 2022 Catégorie C : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Le nombre de candidats admis à concourir aux concours de gardien-brigadier de police municipale 2022, organisés par le centre de gestion d'Ille et Vilaine, est arrêté à **300 (trois cent)**, selon la répartition suivante :

Concours externe	235
Premier concours interne	44
Deuxième concours interne	21
TOTAL	300

Portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours de gardien-brigadier de police municipale session 2022 Catégorie C : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, sous l'autorité du jury, des épreuves écrites d'admissibilité des concours de gardien-brigadier de police municipale 2022 est la suivante :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - BAHU Cyrille | - LOZACHMEUR Katie |
| - BINOIS Emilie | - PELLIZZERI Stéfan |
| - DANIEL Jérôme | - POIRIER Patrice |
| - GOURMELON Jehanne | - REMAUX Gwenaél |
| - JARDINIER Thierry | - TREGUER Chantal |
| - LE SCORNET Yannick | - VILSALMON Maxime |
| - LE SENECHAL Maurice | |

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction des épreuves écrites de ces concours.

Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe session 2022 dans les spécialités : musée, bibliothèque, archives et documentation Catégorie B : Femme / Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe – session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêtée à 79 candidats.

Parmi ces 79 candidats, 1 candidat (Monsieur Antoine BAUDET) est admis à concourir sous réserve de la production du ou des justificatif(s) demandé(s) par le service instructeur, au plus tard le 24 mai 2022 (date de la première épreuve).

Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe session 2022 dans les spécialités : bibliothèque, archives, musée, documentation Catégorie B : Femme / Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, sous l'autorité du jury, de l'épreuve écrite d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe – session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est la suivante :

- | | |
|------------------|--------------------|
| - Jean CHEVALIER | - Sophie KERVRAN |
| - Hélène DECAEN | - Gabrielle MOYSAN |
| - Anne GIRARDET | - Olivier NIDELET |

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction de cette épreuve écrite.

Portant modification de l'arrêté d'ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation
Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté n°2021-808 du 22 novembre 2021 susvisé, précisant dans son 1^{er} alinéa le lieu de déroulement de l'épreuve écrite, est modifié comme suit : « L'épreuve écrite de cet examen se déroulera le mardi 24 mai 2022, à la Salle des Examens de l'IUT GEA de Rennes, situé sur le campus de Beaulieu (35) et au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard (35), pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve. » Les autres dispositions de l'article 2 susvisé restent inchangées.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n°2021-808 en date du 22 novembre 2021 restent inchangés.

Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : musée, bibliothèque, archives et documentation
Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêtée à 52 candidats.

Parmi ces 52 candidats, 2 candidats (Madame Justine GENDRON et Madame Delphine BAILLAIS) sont admis à concourir sous-réserve de la production du ou des justificatif(s) demandé(s) par le service instructeur, au plus tard le 24 mai 2022 (date de la première épreuve), délai de rigueur.

Portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022 Dans les spécialités : Bibliothèque, Archives, Musée, Documentation Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, sous l'autorité du jury, de l'épreuve écrite d'admission de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe – session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est la suivante :

- Jean CHEVALIER
- Olivier NIDELET
- Nathalie GESBERT
- Bénédicte GUILLOU
- Sophie KERVAN
- Hélène DECAEN

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction de cette épreuve écrite.

Portant modification de l'arrêté d'ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté n°2021-809 du 22 novembre 2021 susvisé, précisant dans son 1er alinéa le lieu de déroulement des épreuves écrites d'admissibilité, est modifié comme suit :

« Les épreuves écrites de cet examen se dérouleront le mardi 24 mai 2022, **à la Salle des Examens de l'IUT GEA de Rennes, situé sur le campus de Beaulieu (35)** et au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard (35), pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve. »

Les autres dispositions de l'article 2 susvisé restent inchangées.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n°2021-809 en date du 22 novembre 2021 restent inchangés.

Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêtée à 175 candidats.

Parmi ces 175 candidats, 2 candidats (Madame Adeline LE HIR et Monsieur Marc DAVID) sont admis à concourir sous-réserve de la production du ou des justificatif(s) demandé(s) par le service instructeur, au plus tard le 24 mai 2022 (date de la première épreuve), délai de rigueur.

Portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : Bibliothèque, Archives, Musée, Documentation catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des correcteurs désignés pour participer à la correction, sous l'autorité du jury, des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe - session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est la suivante :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| - Jean CHEVALIER | - Olivier NIDELET |
| - Hélène FOUERE | - Stéphanie PEIRERA |
| - Edouard LEHOUSSEL | - Cécile AIT CHATTOU-BRIAND |
| - Anne FARUEL | - Claire DAGUIN |
| - Isabelle ARCOS DESLOGES | - Christelle TRIPON |
| - Sophie KERVRAN | - Hélène DECAEN |
| - Nolwenn HERRY | - Jeanne-Marie DAVID-FRANK |

En cas de désistement, des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction de ces épreuves écrites.

Portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine session 2022 Catégorie A : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine – session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est arrêtée à **80 candidats**.

Portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2022 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille et Vilaine

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Comme prévu par l'article 2 de l'arrêté n°2022-24 du 14 janvier 2022 susvisé, la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens relevant de la compétence du Centre de Gestion et des collectivités adhérentes d'Ille et Vilaine, au titre de l'année 2022, est complétée par les personnes dont le nom figure ci-après :

NOM Prénom	Grade / Fonction / Mandat	Collectivité
DOLHEM Agnès	Maire-adjointe en charge des actions culturelles et des relations internationales	Ville de Hérouville-Saint-Clair (14)
PALANT-LE HEGARAT Sophie	Maire-adjointe déléguée à la culture et au patrimoine	Ville de Lorient (56)
MARIETTE Pascal	Conseiller municipal délégué à l'animation et la valorisation du patrimoine	Ville du Mans (72)
DALIBARD Sabrina	Conservateur en chef du patrimoine / Directrice du patrimoine	Département de la Mayenne (53)
BUTTAY Florence	Professeure des Universités / Professeure en histoire	Université de Caen (14)
MENAGE Carine	Maire-adjointe à la culture, à l'animation patrimoniale et culturelle et à la communication	Ville de la Flèche (72)
CHABIRAND Armelle	Maire-adjointe à la culture et à la jeunesse	Ville d'Orvault (44)
LE CLERC Jean-Yves	Directeur adjoint aux archives et au patrimoine – conservateur du patrimoine	Département Ille-et-Vilaine (35)
ARNAULT Alice	Cheffe du service des musées – conservateur du patrimoine	Département de La Mayenne (53)
GIRARDET Anne	Bibliothécaire supports-réseaux	Ville de Rennes (35)

GUILLEMET Jean-François	Maire-adjoint à la culture et au patrimoine	Ville d'Auray (56)
KERVIRAN Sophie	Directrice des musées – conservateur du patrimoine	Concarneau Cornouailles Agglomération (29)
CHEVALIER Jean	Chef de service des publics – attaché de conservation	Département du Maine-et-Loire (49)
DELPAL Gwenaëlle	Maire-adjointe à la culture	Ville de Cesson-Sévigné (35)
GESBERT Nathalie	Coordinatrice des bibliothèques - Bibliothécaire principal	Ville de Saint-Brieuc (22)
DECAEN Hélène	Responsable pôle production des expositions et éditions musée de Bretagne - attaché de conservation du patrimoine	Rennes Métropole (35)
HOLVAS Jean-François	Chargé de mission archives anciennes et familiales - attaché de conservation du patrimoine	Département du Calvados (14)
REKIS Bruno	Maire-adjoint à la culture, tourisme et à la communication	Ville de Blain (44)
FOUERE Hélène	Directrice de la médiathèque - Bibliothécaire principal	Ville de Landerneau (29)
HERRY Nolwenn	Responsable des actions culturelles et des expositions - attaché de conservation du patrimoine	Département des Côtes d'Armor (22)
NIDELET Olivier	Responsable du Fonds Ancien (Service Développement culturel) - Bibliothécaire principal	Ville de Dieppe (76)
LEFEBVRE BERTIN Nathalie	Maire-adjointe à la culture	Ville de Pacé (35)

Article 2 : Cette liste pourra être mise à jour en tant que de besoin au cours de l'année, par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

N° 2022-552 du 10/05/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 10/05/22

Portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022 Catégorie A : Femme/Homme spécialités : archives et inventaire

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury des concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine (externe, interne et 3^{ème} concours) - session 2022, spécialité archives et inventaire, organisés par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics de l'ensemble du territoire national, est la suivante :

Elus locaux :

- Madame DOLHEM Agnès, Maire-adjointe en charge des actions culturelles et des relations Internationales, Ville d'Hérouville Saint-Clair (14)
- Madame PALANT-LE HEGARAT Sophie, Maire-adjointe déléguée à la culture et au patrimoine, Ville de Lorient (56)
- Monsieur MARIETTE Pascal, Conseiller Municipal délégué à l'animation et la valorisation du patrimoine, Ville du Mans (72)

Fonctionnaires territoriaux :

- Monsieur FOUERE Daniel, Ingénieur territorial, Ville de Saint-Méen-le-Grand (35), Représentant de la CAP
- Madame GATTI Claire, Conservateur du patrimoine en chef - Ville de Rennes (35), Présidente du jury,
- Madame DALIBARD Sabrina, Conservateur du patrimoine en chef, Département de la Mayenne (53), Remplaçante de la Présidente du jury et représentante du CNFPT,

Personnalités qualifiées :

- Monsieur CARRIER Nicolas, Professeur des Universités en Histoire, Responsable Master « Archives », Université de Lyon 3 (69),
- Monsieur MARCILLOUX Patrice, Professeur des Universités en Histoire et Archivistique– Responsable Master « Histoire et Métiers des archives et des bibliothèques – parcours archives », Université d'Angers (49)
- Madame BUTTAY Florence, Professeure des Universités en Histoire, Responsable Master « Histoire - parcours Histoire et Patrimoine », Université de Caen (14),

Article 2 : Des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés ou nommés pour participer, avec les membres du jury et sous son autorité, à la correction des épreuves d'admissibilité et d'admission.

N° 2022-553 du 10/05/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 10/05/22

Portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022 Catégorie A : Femme/Homme spécialités : archives et inventaire

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir au concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine - session 2022, spécialités archives et inventaire, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour l'ensemble du territoire national, est arrêtée à 556 candidats, répartis par voie de concours et par spécialité, comme suit :

Voie de concours	Archives	Inventaire	Total
Concours externe	283	102	385
Concours interne	135	24	159
3 ^{ème} concours	12		12
Total	430	126	556

Parmi ces 556 candidats, 13 candidats sont admis à concourir sous réserve, comme suit.

Les 3 personnes dont le nom figure ci-dessous sont admises à concourir (au concours interne ou au 3^{ème} concours), sous réserve de la production du ou des justificatif(s) demandé(s) par le service instructeur, au plus tard le 18 mai 2022 (date de la première épreuve), au 1^{er} appel.

NOM	Prénom	NOM de naissance	Voie de concours	Spécialité
GUEDON	Marie	GUEDON	Interne	Archives
LADOE	Valentin		Interne	Archives
LEBRET	Elodie	LEBRET	3 ^{ème} concours	Archives

Les 10 personnes dont le nom figure ci-dessous sont admises à concourir (au concours externe), sous réserve de la production du ou des justificatif(s) demandé(s) par le service instructeur, au plus tard le 29 septembre 2022 (date fixée pour le jury d'admission).

NOM	Prénom	NOM de naissance	Voie de concours	Spécialité
BART	Florian		Externe	Inventaire
BONNANS	Marine	BONNANS	Externe	Inventaire
BRESTEL	Clément		Externe	Archives
DELACOUR	Laura	DELACOUR	Externe	Archives
DEWANCKER	Camille		Externe	Inventaire
FOYART	Valentin		Externe	Archives
FREMOND	Audrey	FREMOND	Externe	Archives
GUERREAU	Manon	GUERREAU	Externe	Inventaire
MONFORT	Laëtitia	MONFORT	Externe	Inventaire
VARLOT	Charlotte	VARLOT	Externe	Archives

N° 2022-554 du 10/05/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 10/05/22

Portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022 Catégorie A : Femme/Homme spécialités : archives et inventaire

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste nominative des correcteurs désignés pour participer à la correction, sous l'autorité du jury, des épreuves écrites d'admissibilité du concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022, spécialités archives et inventaire, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, est établie comme suit :

ABAUTRET Anne-Laure	GATTI Claire
ARMANDARY Camille	GERAUD Estelle
BARDEL Stéphanie	GLOTAINE Bérengère
BARON Yann	GUILLE DES BUTTES Estelle
BLOCK Lionel	HAMON Geneviève
CHANAS Céline	HERVE Raphaëlle
CHEDORGE Hélène	JOULIA Romain
COLLANGE-PERUGI Adeline	LAPLANCHE Julie
COUTENTIN Yolaine	LOIR-MONGAZON Elisabeth
DALIBARD Sabrina	MAROTEAUX Vincent
DAYDE Cyril	MENS Diego
DUBOIS Christophe	NICOLAS Brigitte
DUFLOS Marielle	RENAUDIN Sophie
DUPUY Virginie	RENAULT Elisabeth
FLANDRIN-BELLIER Véronique	RIO Chantal
GANDON Christophe	ROUYER Sophie
GARNIER Frédérique	SASSETTI-AGUILERA Véronique

Des correcteurs supplémentaires pourront être désignés pour participer à la correction des épreuves écrites d'admissibilité de ce concours, en tant que de besoin.

Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine session 2022 Catégorie A : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics l'ensemble du territoire national, est la suivante :

Elus locaux :

- Madame Carine MENAGE, Adjointe au Maire, Ville de La Flèche (72), *remplaçante de la Présidente*
- Madame Armelle CHABIRAND, Adjointe au Maire, Ville d'Orvault (44)

Fonctionnaires territoriaux :

- Monsieur Thierry PELLOQUET, Conservateur en chef du patrimoine, Département du Maine-et-Loire (49), *Représentant du CNFPT*
- Madame Fanny MAROTTE, Attachée principale, Ville de Pacé (35), *Représentante de la CAP catégorie A*

Personnalités qualifiées :

- Madame Alice ARNAULT, Conservateur du patrimoine, Département de la Mayenne (53), *Présidente du jury*
- Monsieur Jean-Yves LE CLERC, Conservateur du patrimoine, Département d'Ille-et-Vilaine (35)

Article 2 : Des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés ou nommés pour participer, avec les membres du jury et sous son autorité, à la correction des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe session 2022 Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics de l'interrégion Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire), est la suivante :

Elus locaux :

- Monsieur Jean-François GUILLEMET, maire-adjoint, Ville d'Auray (56), *remplaçant du président*
- Madame Gwenaëlle DELPAL, Maire-adjointe, Ville de Cesson-Sévigné (35)

Fonctionnaires territoriaux :

- Madame Anne GIRARDET, Bibliothécaire, Ville de Rennes (35), *Représentante du CNFPT*
- Madame Hélène GRUEL, Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques, Communauté de communes du Val d'Ille (35), *Représentante de la CAP catégorie B*

Personnalités qualifiées :

- Madame Sophie KERVRAN, Conservateur du patrimoine, Concarneau Cornouaille Agglomération (29)
- Monsieur Jean CHEVALIER, Attaché de conservation du patrimoine, Département du Maine-et-Loire (49), *Présidente du jury*

Article 2 : Des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés ou nommés pour participer, avec les membres du jury et sous son autorité, à la correction des épreuves d'admissibilité et d'admission.

N° 2022-557 du 10/05/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 10/05/22

Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022 Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics de l'interrégion Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire), est la suivante :

Elus locaux :

- Monsieur Louis LE COZ, Adjoint au Maire de Redon (35), Président du jury
- Madame Cécile PARIS, Conseillère municipale déléguée en charge du patrimoine et des archives, Mairie de Dinan (22)

Fonctionnaires territoriaux :

- Madame Nathalie GESBERT, Bibliothécaire principale, Ville de Saint-Brieuc (22), Représentante du CNFPT
- Madame Hélène GRUEL, Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques, Communauté de communes du Val d'Ille (35), Représentante de la CAP catégorie B

Personnalités qualifiées :

- Madame Hélène DECAEN, Attachée de conservation du patrimoine, Rennes Métropole (35)
- Monsieur Jean-François HOLVAS, Attaché de conservation du patrimoine, Département du Calvados (14), Remplaçant du Président

Article 2 : Des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés ou nommés pour participer, avec les membres du jury et sous son autorité, à la correction des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022 Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics de l'interrégion Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire), est la suivante :

Elus locaux :

- Monsieur Bruno REKIS, Adjoint au Maire de Blain (44)
- Madame Nathalie LEFEBVRE BERTIN, Adjointe au Maire de Pacé (35), remplaçante de la présidente

Fonctionnaires territoriaux :

- Madame Hélène FOUERE, Bibliothécaire principale, Ville de Landerneau (29), Présidente du jury
- Madame Hélène GRUEL, Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques, Communauté de Communes du Val d'Ille (35), *Représentante de la CAP catégorie B*

Personnalités qualifiées :

- Madame Nolwenn HERRY, Attachée de conservation du patrimoine, Département des Côtes d'Armor (22), *Représentante du CNFPT*
- Monsieur Olivier NIDELET, Bibliothécaire principal, Ville de Dieppe (76)

Article 2 : Des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés ou nommés pour participer, avec les membres du jury et sous son autorité, à la correction des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2022 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Comme prévu par l'article 2 de l'arrêté n°2022-24 du 14 janvier 2022 susvisé, la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens relevant de la compétence du Centre de Gestion et des collectivités adhérentes d'Ille et Vilaine, au titre de l'année 2022, est complétée par les personnes dont le nom figure ci-après :

NOM Prénom	Grade / Fonction / Mandat	Collectivité
CLEMENT Isabelle	Maire-adjointe aux affaires culturelles et à l'animation locale	Ville de Douarnenez (29)

Article 2 : Cette liste pourra être mise à jour en tant que de besoin au cours de l'année, par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

N° 2022-561 du 11/05/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 11/05/22

Portant modification de l'arrêté n°2022-557 du 10 mai 2022 portant désignation des membres du jury de de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe Session 2022 Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°2022-557 du 10 mai 2022 susvisé, est modifié comme suit :
Madame Cécile PARIS, Conseillère municipale déléguée en charge du patrimoine et des archives de la Ville de Dinan(22) est remplacée par Madame Isabelle CLEMENT, Adjointe au Maire de Douarnenez (29).

Les autres éléments de cet article restent inchangés.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n°2022-557 du 10 mai 2022 susvisés restent inchangés.

N° 2022-562 du 11/05/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 13/05/22

Portant désignation d'une personne qualifiée (expert) pour participer à la conception des sujets élaborés par la cellule pédagogique nationale du concours d'attaché territorial session 2022 Catégorie A : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Rose-Marie ABEL est désignée comme personne qualifiée pour participer à la conception des sujets du concours d'Attaché territorial session 2022, dans le cadre des travaux de la cellule pédagogique nationale.

Dans ce cadre, Rose-Marie ABEL devra participer à deux réunions techniques pour l'élaboration des sujets, pilotées par le Centre Départemental de Gestion du-Rhône et de la Métropole de Lyon qui se dérouleront les lundi 9 et mardi 10 mai 2022, au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

Portant liste nominative des examinateurs des épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 2022 dans les options suivantes : « Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier, plombier canalisateur) », « Magasinier », « Entretien des piscines », « Ouvrier d'entretien des équipements sportifs », « Agent polyvalent du spectacle », « Menuisier », « Conduite d'engins de travaux publics », « Soins apportés aux animaux ». Catégorie C : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des examinateurs désignés pour participer à la notation, sous l'autorité du jury, des épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 2022 est la suivante :

Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », option « Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier, plombier canalisateur) » :

- BOILEAU Vincent
- LE MOAL Éric

Spécialité « Logistique et sécurité », option « Magasinier » :

- DEMAURE Cédric
- MENARD Hervé

Spécialité « Environnement, hygiène », option « Entretien des piscines » :

- LARCHER Anne Marie
- LE REST Philippe

Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », option « Ouvrier d'entretien des équipements sportifs » :

- LEJEUNE Stéphane
- NIVARD Pascal

Spécialité « Communication, spectacle », option « Agent polyvalent du spectacle » :

- CUPIF Jean-Paul
- SEIGNARD Dewi

Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », option « Menuisier » :

- Monsieur MOREL
- Monsieur PETITGUYOT

Spécialité « Conduite de véhicules », option « Conduite d'engins de travaux publics » :

- DRUET Cécile
- YVENAT Gildas

Spécialité « Espaces naturels, espaces verts », option « Soins apportés aux animaux » :

- JAN Fabrice
- TRAINEAU Yann

Article 2 : En cas de désistement, des examinateurs supplémentaires pourront en tant que de besoin, être désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la notation des épreuves pratiques de cet examen.

Portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe Spécialité : Musique – Discipline : Alto

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Conformément aux dispositions des ordonnances n°2020-351 du 27 mars 2020 et n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiées relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, il convient de procéder, au maintien de l'inscription des lauréats de la session 2018. Le décompte de la période de quatre ans d'inscription sur liste d'aptitude prévu à l'article L.325-39 du CGFP est suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus, soit 134 jours, et pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021, soit 304 jours.

Article 2 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité Musique, discipline Alto, mise à jour au 1^{er} juin 2022 mentionne les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 2 personnes dont les noms sont listés ci-dessous :

Lauréats
ABEILHOU Marion
MARIN Olivier

Article 3 : Les collectivités territoriales souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude au service organisateur soit le Service Interrégional des Concours. Seule cette attestation, d'une durée de validité de 1 mois, assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

Portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe Spécialité : Musique – Discipline : Jazz

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Conformément aux dispositions des ordonnances n°2020-351 du 27 mars 2020 et n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiées relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, il convient de procéder, au maintien de l'inscription du lauréat de la session 2018. Le décompte de la période de quatre ans d'inscription sur liste d'aptitude prévu à l'article L.325-39 du CGFP est suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus, soit 134 jours, et pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021, soit 304 jours.

Article 2 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité Musique, discipline Jazz, mise à jour au 1^{er} juin 2022 mentionne le lauréat remplissant encore les conditions pour y être inscrit et comporte 1 personne dont le nom est listé ci-dessous :

Lauréat
BALLAZ Bastien

Article 3 : Les collectivités territoriales souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude au service organisateur soit le Service Interrégional des Concours. Seule cette attestation, d'une durée de validité de 1 mois, assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

N° 2022-580 du 19/05/22

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 20/05/22

Portant levée de réserve des candidats admis à concourir sous réserve aux concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine Session 2022 Catégorie A : Femme/Homme Spécialités : Archives et Inventaire

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°2022-253 du 10 mai 2022 susvisé, est modifié comme suit :

Les 10 candidats inscrits en externe et admis à concourir, sous réserve de la production du ou des justificatif(s) demandé(s) par le service instructeur, au plus tard le 29 septembre 2022, délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi) du fait des dispositions dérogatoires du décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié susvisé, étaient absents aux épreuves écrites et sont de facto exclus de la procédure de l'opération.

Sur les 2 candidats inscrits en interne et admis à concourir sous réserve de la production du ou des justificatif(s) demandé(s) par le service instructeur au plus tard le 18 mai 2022, date de la 1^{ère} épreuve et délai de rigueur, une candidate, Mme Marie GUEDON a complété son dossier dans les délais impartis et remplit alors les conditions d'admission à concourir.

Ainsi, la réserve, posée par l'article 1 de l'arrêté susvisé, est levée pour cette seule candidate.

L'autre candidat interne ainsi que le seul candidat au troisième concours, admis à concourir sous réserve, absents tous les deux également à ces épreuves écrites, sont de facto exclus du concours.

Portant levée de réserve des candidats admis à concourir sous réserve à l'examen d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°2022-523 du 3 mai 2022 susvisé, est modifié comme suit :

Sur les 2 candidats inscrits et admis à concourir sous réserve de la production du ou des justificatif(s) demandé(s) par le service instructeur au plus tard le 24 mai 2022, date de la 1^{ère} épreuve et délai de rigueur, une candidate, Mme Justine GENDRON a complété son dossier dans les délais impartis et remplit alors les conditions d'admission à concourir.
Ainsi, la réserve, posée par l'article 1 de l'arrêté susvisé, est levée pour cette seule candidate.

L'autre candidate, Madame Delphine BAILLAIS, admise à concourir sous réserve, absente à l'épreuve écrite, est de facto exclus de l'examen.

Portant levée de réserve des candidats admis à concourir sous réserve à l'examen d'accès par voie de promotion interne au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe session 2022 dans les spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°2022-526 du 3 mai 2022 susvisé, est modifié comme suit :

Sur les 2 candidats inscrits et admis à concourir sous réserve de la production du ou des justificatif(s) demandé(s) par le service instructeur au plus tard le 24 mai 2022, date de la 1^{ère} épreuve et délai de rigueur, une candidate, Mme Adeline LE HIR a complété son dossier dans les délais impartis et remplit alors les conditions d'admission à concourir.
Ainsi, la réserve, posée par l'article 1 de l'arrêté susvisé, est levée pour cette seule candidate.

L'autre candidat, Monsieur Marc DAVID, admis à concourir sous réserve, absent aux épreuves écrites, est de facto exclus de l'examen.

Portant levée de réserve des candidats admis à concourir sous réserve à l'examen d'accès par avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe session 2022 dans les spécialités : musée, bibliothèque, archives et documentation Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°2022-520 du 3 mai 2022 susvisé, est modifié comme suit :

Monsieur Antoine BAUDET, seul candidat admis à concourir sous réserve de la production du ou des justificatif(s) demandé(s) par le service instructeur au plus tard le 24 mai 2022, date de la 1^{ère} épreuve et délai de rigueur, a complété son dossier dans les délais impartis et remplit alors les conditions d'admission à concourir.

Ainsi, la réserve posée par l'article 1 de l'arrêté susvisé est levée pour ce candidat.

SERVICE MOBILITÉ-EMPLOI-COMPÉTENCES

Prestation « Emploi »

Vacances d'emploi

_____ **N° 03520220415976 du 15/04/22**

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 19/04/22

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 08/04/22 au 15/04/22

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées pour la période du 08/04 au 15/04/2022 et compte 101 déclarations.

_____ **N° AN03520220415977 du 15/04/22**

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 19/04/22

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 08/04/22 au 15/04/22

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées pour la période du 08/04 au 15/04/2022 et compte 23 déclarations annulées.

_____ **N° 003520220503234 du 03/05/22**

reçu en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 04/05/22

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 15/04/22 au 03/05/22

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées pour la période du 15/04 au 03/05/2022 et compte 167 déclarations.

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 15/04/22 au 03/05/22

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées pour la période du 15/04 au 03/05/2022 et compte 16 déclarations annulées.

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 03/05/22 au 13/05/22

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées pour la période du 03/05 au 13/05/2022 et compte 262 déclarations.

Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 03/05/22 au 13/05/22

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées pour la période du 03/05 au 13/05/2022 et compte 20 déclarations annulées.

Déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 13/05/22 au 23/05/22

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées pour la période du 13/05 au 23/05/2022 et compte 119 déclarations.

**Annulation de déclarations de création et de vacances d'emploi - Période du 13/05/22
au 23/05/22**

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées pour la période du 13/05 au 23/05/2022 et compte 18 déclarations annulées.